

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FECAMP
Séance du 11 juillet 2022

COMPTE-RENDU

1) ADMINISTRATION GENERALE - Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal décide par 26 voix POUR, étant précisé que n'ont pas pris part au vote M. Emmanuel PATRY -avec procuration Mme Bénédicte MARTIN-, Mme Chantal CAHARD-LAMBERT, Mme Heidi-Anouchka TREBERN, M. Ismaël BOSKOS -avec procuration M. Jacques LOUISET, Conseillers Municipaux) de fixer le nombre d'adjoints à 6.

2) ADMINISTRATION GENERALE – Mise à disposition de bureaux de l'Hôtel de Ville – Fixation des modalités financières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) Fixe à 120 € par m² et par an, le montant de la redevance d'occupation des bureaux situés au sein de l'Hôtel de Ville de Fécamp.*
- 2°) Décide que la révision annuelle du loyer se fera en fonction des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT).*
- 3°) Décide que le preneur remboursera à la Ville la consommation d'électricité, d'eau, de chauffage et le ménage ainsi que les impôts, taxes et redevances de toutes natures auxquels les lieux peuvent ou pourront être assujettis au prorata de la surface occupée au sein de l'Hôtel de Ville.*

————